

**Volet B** Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acteR
M***12017953***

Dépôt en Greffe du Tribunal
de Commerce de Neuchâtel
le **06 JAN. 2012**
Jour de sa réception.

[Signature]
Greffe

N° d'entreprise : 0870.296.965**Dénomination :** La Maison Syndicale
(En entier)

(en abrégé) :

Forme juridique : Association sans but lucratif**Siège :** Rue Fonteny Maroye 13, 6800 Libramont-_____ Belgique**Objet de l'acte :** Extrait de l'acte de nomination -administrateurs**Texte :**

Procès-verbal de l'assemblée générale spéciale des membres, tenue le 02/11/2008 au siège de la société.

L'assemblée prend les décisions suivantes :

1er décision :

L'assemblée se prononce sur la nomination de monsieur Christian Gomez (Administrateur) pour une période de 4 an(s). Le scrutateur compte le nombre de voix et communique le résultat suivant :

4	oui
0	non
4	(Total)

Cette décision nécessite l'unanimité.

Par conséquent, la nomination de monsieur Christian Gomez (Administrateur) est approuvée.

2e décision :

L'assemblée se prononce sur le renouvellement du mandat de monsieur Jacques Michiels (Vice-prés. du Conseil d'Adm.) pour une période de 4 an(s). Le scrutateur compte le nombre de voix et communique le résultat suivant :

4	oui
0	non
4	(Total)

Cette décision nécessite l'unanimité.

Par conséquent, le renouvellement du mandat de monsieur Jacques Michiels (Vice-prés. du Conseil d'Adm.) est approuvé.

3e décision :

L'assemblée se prononce sur le renouvellement du mandat de monsieur Franck Baillieux

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature.

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - suite

(Administrateur délégué) pour une période de 4 an(s). Le scrutateur compte le nombre de voix et communique le résultat suivant :

4	oui	
0	non	
4	(Total)	

Cette décision nécessite l'unanimité.

Par conséquent, le renouvellement du mandat de monsieur Franck Baillieux (Administrateur délégué) est approuvé.

4e décision :

L'assemblée se prononce sur le renouvellement du mandat de monsieur Michel Leclerc (Président du Conseil d'Adm.) pour une période de 4 an(s). Le scrutateur compte le nombre de voix et communique le résultat suivant :

4	oui	
0	non	
4	(Total)	

Cette décision nécessite l'unanimité.

Par conséquent, le renouvellement du mandat de monsieur Michel Leclerc (Président du Conseil d'Adm.) est approuvé.

Déposé en même temps le PV de l'AG du 02/11/2008

Le secrétaire
Baillieux Franck

Le Président
Leclerc Michel